

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU JEUDI 04 AVRIL 2024**

Présents : M. GOUHOURY, M. POTTIER, Mme L'HOSTIS, M. VANEK, Mme MUSY Adjoints, Mme LEGRAND, Mme CUGNY, Mme FARTO, M. LEFEUVRE, M. CASCALES, Mme CHAILLOUX, M. CARTEAU, M. PINTO-FERNANDES (*arrivé à 20h10*), M. FAIVRE, Mme LE QUEMENT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme JIMENEZ donne procuration à M. GOUHOURY
 Mme KUKULJAN donne procuration à Mme LEGRAND
 M. MALCHERE donne procuration à M. FAIVRE
 M. BEULLARD donne procuration à Mme MUSY

Secrétaire de Séance : M. Aurélien FAIVRE

L'an deux mil vingt quatre, le JEUDI 04 AVRIL à 20 H 00, s'est réuni le Conseil Municipal légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Maire

1	06.02.2024	<p><u>COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023 – BUDGET GENERAL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ADOpte à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Général de l'exercice 2023</p>
2	07.02.2024	<p><u>COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023 – BUDGET LOCATION LOCAUX</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ADOpte à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Location Locaux de l'exercice 2023</p>
3	08.02.2024	<p><u>COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023 – BUDGET CAMPING</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ADOpte à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Camping de l'exercice 2023</p>
4	09.02.2024	<p><u>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET GENERAL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ADOpte à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Général de l'exercice 2023</p>
5	10.02.2024	<p><u>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET LOCATION LOCAUX</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ADOpte à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Location Locaux de l'exercice 2023</p>
6	11.02.2024	<p><u>COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET CAMPING</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ADOpte à l'unanimité, le Compte Administratif du Budget Camping de l'exercice 2023</p>
7	12.02.2024	<p><u>AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET GENERAL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - DECIDE à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Général</p>

8	13.02.2024	<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET Location Locaux</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - DECIDE à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Location Locaux
9	14.02.2024	<u>AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET Camping</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - DECIDE à l'unanimité, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 – Budget Camping
10	15.02.2024	<u>TAXES LOCALES 2024</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - DECIDE à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition locale pour 2024, comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.87 % • Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.66 % • Taxe d'habitation : 10 % - CHARGE Monsieur le Maire <ul style="list-style-type: none"> • De notifier cette décision aux services préfectoraux • De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision
11	16.02.2024	<u>BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GENERAL</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - DECIDE à l'unanimité, chapitre par chapitre, de voter le Budget Primitif « Général » 2024, - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses du personnel)
12	17.02.2024	<u>BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET LOCATION LOCAUX</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - DECIDE à l'unanimité, chapitre par chapitre, de voter le Budget Primitif « Location Locaux » 2024, - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à compter de l'exercice 2024, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section (hors dépenses du personnel)
13	18.02.2024	<u>BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET CAMPING</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - DECIDE à l'unanimité, de voter chapitre par chapitre, de voter le Budget Primitif « Camping » 2024,
14	19.02.2024	<u>SUBVENTIONS ASSOCIATIONS – Année 2024</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - FIXE le montant des subventions Associations pour l'année 2024
15	20.02.2024	<u>SUBVENTIONS ASSOCIATION Club de l'Amitié – Année 2024</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - FIXE le montant de la subvention à l'Association Club de l'Amitié pour l'année 2024
16	21.02.2024	<u>SUBVENTIONS ASSOCIATION Comité des Fêtes – Année 2024</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - FIXE le montant de la subvention à l'Association Comité des Fêtes pour l'année 2024
17	22.02.2024	<u>SUBVENTIONS ASSOCIATION Comité de Jumelage – Année 2024</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - FIXE le montant de la subvention à l'Association Comité de Jumelage pour l'année 2024
18	23.02.2024	<u>SUBVENTIONS ASSOCIATION Poussettes et Compagnie – Année 2024</u> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - FIXE le montant de la subvention à l'Association Poussettes et Compagnie pour l'année 2024

19	24.02.2024	<p><u>IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENOUVELABLES</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ACCEPTE à l'unanimité de retenir les énergies renouvelables :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Photovoltaïques sur toiture, ➤ Photovoltaïques au sol dans la limite de 10m² de panneaux, ➤ Photovoltaïques sur parking uniquement Zone d'Activité, ➤ Installation autorisée sur l'ensemble de la commune sauf dans les zones <u>Espaces Boisés Classés</u>, ➤ Géothermie sur l'ensemble de la commune sauf les zones <u>Espaces Boisés Classés</u>.
20	25.02.2024	<p><u>VENTE FONCIERE – PARCELLE AD 0067</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - FIXE à l'unanimité, le prix de vente de la parcelle AD 0067 sise chemin de la Fosse à Monsieur GASTELLIER, à 5 200,00 € - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la vente de ce bien</p>
21	26.02.2024	<p><u>DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ACCEPTE à l'unanimité, la désignation de Monsieur Daniel VANEK, 3^{ème} adjoint, correspondant Incendie et Secours</p>
21	27.02.2024	<p><u>PERSONNEL – FIXATION TAUX DE PROMOTION</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - FIXE à l'unanimité, le taux dit Ratio Promus-promouvables pour le grade d'avancement « Attaché Principal »</p>
22	28.02.2024	<p><u>DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE – AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE MONUMENTAL</u></p> <p>Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, - ACCEPTE à l'unanimité, Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention départementale à hauteur de 30% de l'opération avec une aide maximale à 90 000 € - AUTORISE à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce subventionnement.</p>

Samoreau, le 04 avril 2024

Pascal GOUHOURY

Maire

